



BREST Bretagne HANDBALL

140 blv de Plymouth - 29200 BREST

02 29 00 74 48

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

La personne responsable (Manager COVID-19) désignée par le Conseil d'administration du Brest Bretagne HB est :

JUTEAU EMMANUEL

Né le 06/11/1974

Adresse : 23 KERZALOU 29870 LANDEDA

Téléphone : 0666943928

E-mail : manupch@hotmail.fr

Le Manager COVID-19 s'assurera de la bonne tenue du protocole ci-dessous.

Conditions d'accès aux complexes sportif et aux différents espaces mis à disposition par la ville de Brest :

- Le responsable d'équipe est « référent COVID » sur le moment et assurera l'accueil des joueurs(euses).
- Le port du masque sera obligatoire dès l'entrée dans le gymnase pour les entraîneurs et nos pratiquants.
- Le lavage des mains en passant aux sanitaires ou au gel hydroalcoolique se fera avant et après les séances.
- Aucun accompagnant ne sera toléré pendant les séances.
- Les joueurs (euses) viendront en tenue de sport, les vestiaires et les douches étant inaccessibles. Des sanitaires seront ouverts.
- Chaque joueur apportera sa gourde d'eau. Interdiction formelle de boire au robinet situé dans les sanitaires.
- Lors du temps de pratique, seules les joueurs (euses) ne porteront pas de masque. Les entraîneurs porteront un masque, le temps de leur présence dans le complexe sportif.
- Les sens de circulation mis en place par la collectivité devront être respectés par tous.

Conditions de pratique :

Distanciation physique :

Association Brest Bretagne Handball régie sous la loi 1901

ARENA 140 Bd de Plymouth 29200 BREST 02.29.00.74.48 SIRET : 42031527700046 - APE : 9312Z

- La règle des 2 mètres entre pratiquantes ne s'impose qu'en dehors de la pratique sportive. Elle est assouplie lorsque la pratique, par sa nature, ne le permet pas. Néanmoins et comme requis par les nouvelles règles en place, ne sera proposé qu'un jeu sans contact.

Règles d'hygiène pour joueurs (euses)/encadrants :

- Lavage des mains avant, pendant et après la pratique par du savon (sanitaires) ou du gel hydroalcoolique (apporté par les pratiquants).
- Nettoyage des ballons et matériel utilisé par le responsable d'équipe par Produit désinfectant (fourni par le club).
- Pas d'utilisation de chasubles à usage collectif. Dans la mesure du possible, un « Dress Code » sera indiqué aux joueurs (euses) la veille de l'entraînement afin que des couleurs distinctes puissent être utilisées lors des différents exercices et jeux.
- Distanciation appropriée en fonction des temps d'activité ou non.
- Port du masque obligatoire pour les encadrants.
- Lors de l'activité, tout contact avec le visage (par les mains ou le ballon) fera l'objet d'une suspension d'entraînement, le temps de la mise en place du protocole de désinfection des mains de l'ensemble des joueurs (euses) et du ballon.

Protocole d'hygiène du matériel :

- Lorsque la pratique s'organise avec un matériel personnel (chasuble, ballon), ce dernier ne doit être ni échangé ni partagé.
- Si le cadre de l'activité impose un matériel à usage collectif (ex: score board), ce dernier fera l'objet d'un protocole sanitaire (désinfection).
- Désinfection du matériel avant et après les séances et matchs.
- L'obligation au référent sur la séance, de veiller à l'exécution de ces tâches systématiques et d'assurer une traçabilité.

Suivi des pratiquantes :

- Les encadrants en lien avec le responsable COVID club, assureront le stock en produit désinfectant.
- L'encadrant assurera également la bonne tenue d'un listing des personnes présentes sur chaque temps de pratique, permettant d'identifier et prévenir les personnes ayant potentiellement été en contact avec une personne contaminée.
- Il est rappelé que les entrainements se déroulent sans public.

Fait à Brest, le 15 Décembre 2020



Fabrice THOMAS



JUTEAU Emmanuel